

Question écrite

La braderie, quel avenir pour les sociétés locales ?

La braderie bruntrutaine qui a pu être organisée en 2022 s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Après la pause forcée de 2020, on peut dire que ce fut un succès.

Du point de vue de l'exploitation des stands, il semblerait que ce fut également le cas.

Cependant le coût de location d'un emplacement et des services liés est conséquent.

L'organisation de la tenue d'un stand sur 3 jours devient un défi à relever pour bon nombre de sociétés, clubs et associations de la région.

Tous comptent sur cet événement pour boucler leur **budget**.

Leur questionnement est relativement simple, quel effort faut-il fournir en regard du bénéfice potentiel.

Certains ont déjà fait le choix de se retirer, d'autres se posent réellement la question pour l'édition 2024.

Le Conseil municipal est ainsi prié de répondre aux questions suivantes :

- Le Conseil municipal est-il soucieux de cette situation et envisage-t-il de favoriser d'une manière ou d'une autre l'inscription des sociétés locales à **but non lucratif** ?
- Le règlement de fonctionnement ne contient pas de chapitre financier, notamment au sujet de la répartition des coûts d'inscription. Les bradeurs ont-ils ou auront-ils un droit de regard sur le volet financier géré par le comité de braderie ?

Pour le groupe PLR: Eric Laville